

Audit des évolutions budgétaires relatives au regroupement de la police fédérale à Bruxelles

Par Thomas Ferri, Christophe Springael
Publié le 30/08/2019

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a été invité à prendre connaissance de l'audit des évolutions budgétaires relatives au regroupement d'un grand nombre de services de la Police fédérale dans le centre de Bruxelles.

L'audit du projet RAC (Cité administrative) exécute la décision du Conseil des ministres du 22 novembre 2013. Dans ce cadre, le Conseil des ministres a été invité à prendre connaissance de l'audit et charge les ministres compétents de poursuivre la mise en œuvre des points d'amélioration identifiés dans le rapport et demande un rapportage périodique sur la suite donnée aux recommandations.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgi...>

Pour plus d'informations

[Sieghild Lacoere](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be) <sieghild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50
[Erik Eenaerts](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be) <erik.eenaerts@ibz.fgov.be>

Porte-parole du ministre Pieter De Crem

+32 477 54 75 03
[Steve Detry](mailto:steve.detry@wilmes.fed.be) <steve.detry@wilmes.fed.be>

Porte-parole de la ministre Sophie Wilmès

+32 473 56 77 04